

## Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 29 Décembre 2025

### Ordre du jour :

1. Approbation du Procès-Verbal de la réunion du 22 Novembre 2025
2. Participation à la protection sociale complémentaire santé des agents
3. Renouvellement contrat groupe assurance statutaire
4. Demande autorisation défrichement des parcelles ZY 82 et ZY 86
5. Suivi agronomique épandage des boues
6. Questions et informations diverses

Présents : Mr TUREK Jean-Pierre, Mr COURTER Grégory, Mme COURTET Evelyne, Mme HEUGAS Émilie, Mme LOISEAU Catherine, Mme DUFOUR Robertine, Mme JABY Sandrine, Mr ZANCO Jean-Michel, Mr BRUGIERE Jean-François, Mme BOUEIX Florence

### Absents :

Mr BOURGEOIS Alain, procuration à Mme HEUGAS Émilie  
Mr FLABA Mathieu, procuration à Mr TUREK Jean-Pierre  
Mme ACHARD Nadège, procuration à Mme BOUEIX Florence  
Mr CHEVREAU Ludovic  
Mme VEDRINE Nicole

Présents : 10

Absents : 5

Votants : 13

Secrétaire de séance : Mme BOUEIX Florence

Début de séance : 18h30

### 1. Approbation du Procès-Verbal de la réunion du 22 Novembre 2025

Mr Le Maire demande s'il y a des questions.

Mr COURTET souhaiterait qu'au point n°4, restructuration foncière forêt communale, soient ajoutés les numéros des parcelles concernées.

Vote : Pour : 13

### 2. Participation à la protection sociale complémentaire santé des agents

Mme COURTET rappelle que, par délibération du conseil municipal du 13 février 2025, on avait autorisé le centre de gestion à mettre en concurrence les différents assureurs pour la complémentaire santé.

L'assurance Relyens a été choisie. Pour rappel, la collectivité doit proposer une complémentaire santé et participer financièrement à compter du 1er janvier 2026. Alors, nous avions le choix entre deux formules, deux options :

- on gardait les contrats et les règlements labellisés
- on prenait la convention de participation obligatoire par le biais du centre de gestion.

La municipalité de Messeix propose de garder la première solution qui laisse à l'agent le soin de souscrire une mutuelle de son choix, de façon individuelle. L'agent bénéficiera d'une participation de l'employeur dès lors qu'il fournira une attestation délivrée par son assurance attestant que son contrat est labellisé. La participation de la commune serait fixée, si on valide la délibération, à 23 € bruts par mois.

Le minimum autorisé est de 15 €. Cette proposition a reçu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 9 décembre 2025. Il faudra aussi rajouter à la délibération l'inscription au budget des crédits nécessaires pour l'exercice 2026.

Vote : Pour:13

### **3. Renouvellement contrat groupe assurance statutaire**

Mme COURTET rappelle que le centre de gestion a souscrit en 2023 pour le compte des collectivités un contrat d'assurance concernant les risques statutaires pour une durée de 4 ans. L'échéance arrive au 31.12.2026, donc ils souhaitent dès à présent entamer une procédure de renouvellement pour être prêts du 1er janvier 2027 jusqu'à 2030.

La démarche est la même que pour la prévoyance et la complémentaire santé : le centre de gestion va mettre en concurrence les différentes compagnies. Puis une proposition sera présentée à la collectivité, qui pourra l'accepter ou la refuser.

Par la délibération de ce jour, nous décidons :

- de donner mandat au Centre de Gestion pour le lancement d'une procédure de mise en concurrence visant à conclure un contrat de groupe
- de garder la faculté de ne pas y adhérer

Si nous souhaitons adhérer, il faudra une autre délibération.

Pour information, l'assureur actuel est Vivinter, et nous avons cotisé 23 721,26 € pour l'exercice 2024.

Vote : Pour : 13

### **4. Demande autorisation défrichement des parcelles ZY 82 et ZY 86**

Mr Le Maire expose :

Suite à la tempête de 25 Juin 2025, les parcelles cadastrées section ZY 82 et 86 concernées par la coupe de bois en raison des chablis n'étant pas soumise au Régime Forestier, la coupe envisagée relève du Régime d'Autorisation Administrative de coupe. Une demande d'autorisation de défrichement total doit, de ce fait, être déposée auprès des services de la Direction Départementale des Territoires.

Mr Le Maire demande au conseil municipal l'autorisation :

- de déposer une demande d'autorisation de procéder au défrichement des parcelles ZY 82 et ZY 86 sur le territoire de la commune de Messeix
- de s'engager à respecter les conditions qui seront subordonnées à cette autorisation tout en respectant l'évaluation des incidences Natura 2000.

Mr Le Maire précise que la LPO a donné son accord, et qu'un technicien de la DDT a étudié la zone. Il espère que la proposition qu'il avait eue sera toujours valable.

Vote : Pour : 13

### **5. Suivi agronomique épandage des boues**

Mr COURTET présente la demande de renouvellement du prestataire GESsec : quatre prélèvements par an pour le suivi agronomique des boues et huit prélèvements, 2 par station, sur les stations. Cela représente un montant de 3 652,18 € HT, soit un montant TTC de 4 382,62 €.

Vote : Pour : 13

### **6. Questions et informations diverses**

- Mme HEUGAS donne lecture du courrier du collectif paysan zone Sancy-Chavanon- Combrailles : À l'attention des élus de notre territoire, objets et actions paysannes pour l'agriculture française et l'élevage.

Mesdames, messieurs,

à l'heure où l'agriculture française est une nouvelle fois en crise, à l'heure où les paysans doivent de nouveau se rassembler pour pouvoir se faire entendre sur des sujets brûlants d'actualité, l'abattage massif des animaux dans la gestion de la crise des ANC et les accords du Mercosur, un collectif paysan de la zone Sancy-Chavanon- Combrailles se retrouvera le lundi 5 janvier 2026 à partir de 9h au rond-point de Saint-Julien-Puy-Lavèze.

Sans affiliation politique ni appartenance syndicale, notre action vise à défendre notre métier, nos animaux, nos droits, nos valeurs et notre territoire. Nous fabriquons les produits qui, un jour, se retrouvent sur les étals des magasins. Chacun de nous contribue à son échelle à nourrir une partie de la France.

Nous façonnons chaque jour le paysage qui constitue le cadre de vie de nos familles et de l'ensemble de nos populations par notre travail et par l'occupation de nos troupeaux. Ce territoire profondément rural sur lequel vous avez été élu est l'un des berceaux de l'élevage du massif central. Ce territoire sur lequel vous exercez vos mandats est le nôtre mais aussi le vôtre.

Mesdames et Messieurs les élus, vos paysans ont besoin de vous. Nous en appelons à votre présence à nos côtés et à votre soutien le lundi 5 janvier 2026. Donc on est conviés, toute la population élue ou pas élue, artisans, commerçants, retraités, bref, tout le monde est convié au rassemblement au Rond-Point de Saint-Julien lundi prochain sans dégradation, dans le respect.

- Mme BOUEIX a été sollicitée par une des personnes menant une action en justice contre la commune de Messeix.

Voici les questions :

a) Est-ce qu'une délibération a été prise pour faire appel ?

Mr Le Maire répond qu'une délibération avait été prise à la réunion du conseil municipal du 17 juin 2024 pour l'autoriser à mener une action en justice, cette délibération courre toujours.

b) Pourquoi la décision de justice n'est toujours pas exécutée ?

Mr Le Maire répond que la personne qui demande cela devrait contacter son avocat.

c) Que risquent les élus en cas de non-exécution de justice ?

Mr Le Maire répond qu'il ne sait pas. L'affaire est en justice, il y a des avocats qui sont là pour répondre. Il n'en dira pas plus.

- Mr BRUGIERE signale que le chemin de Ruère est en très mauvais état.

Mr COURTET répond qu'il a reçu ce jour un devis de l'entreprise VECCHI, d'un montant de 14 544 € pour une longueur de 500 m (reniveler comme il faut car le fossé est à gauche dans la descente et le chemin penche à droite, refaire le fossé, ramener de la pierre...).

Il faudra que nous en parlions tous ensemble.

Mr COURTET ajoute que le chemin de Vedrine à la plateforme du pont est aussi en mauvais état. Un courrier sera adressé à Vinci Autoroutes pour refaire le chemin (il a été endommagé pendant les travaux sur le viaduc). Il faut cependant attendre la fin des travaux.

- Mr COURTET informe le conseil municipal qu'un appel d'offres a été nécessaire pour le portage des repas à domicile.

Cet appel d'offres a été réalisé par la Communauté de Communes.

La commune de Messeix garde le marché du portage pour une durée de 3 ans, la MARAD garde aussi son secteur.

Mme COURTET précise que notre point fort, c'est la liaison chaude.

Mr TUREK ajoute que le prochain sujet sera le remplacement du véhicule.

Mr COURTET précise que le service de portage des repas à domicile et au centre de loisirs de Bourg-Lastic permet de conserver des emplois.

Mr Le Maire lève la séance à 19h04.

Le Maire  
Jean-Pierre TUREK

La secrétaire de séance  
Florence BOUEIX